



Erreur d'adresse sur une convocation du tribunal de grande instan

Par **maddid42**, le **02/09/2014 à 17:36**

bonjour, je me sépare de ma compagne avec laquelle j'ai eu deux enfants. je reçois donc une convocation au tribunal de grande instance de mon domicile, mais surprise, le courrier indique mon adresse mais domicilié chez une tiers personne. que dois-je faire? est-ce que le courrier est valable ou y a t-il un vice de forme?? D'avance merci de votre réponse..

Par **amajuris**, le **02/09/2014 à 18:48**

bjr, rnje suppose qu'il s'agit d'une convocation chez le juge des affaires familiales pour la garde de vos enfants. rns'agissant d'une erreur de plume, cela ne remet pas en cause la convocation que vous avez d'ailleurs reçue. rncdt

Par **maddid42**, le **02/09/2014 à 21:07**

merci amatjuris de m'avoir répondu